

SAME PLACES, NEW ADVENTURE
ARGENTINA - CHILE

INFORMATION BATEAU ALLER
(LE HAVRE - Jeudi 25 & Vendredi 26 Novembre 2009)

Accès au port :

A l'entrée du Port (TERMINAL ROULIER) :

- Présentation de la Convocation
- Présentation des pièces d'identité et cartes grises

CENTRE ROULIER

Terminal GEFCO / ROUSSEL
Route des Marais
76600 Gonfreville l'Orcher

Horaires de mise en parc :

Mercredi 25 novembre 2009 de 8h à 20h
Jeudi 26 novembre 2009 de 8h à 20h

Aucun véhicule ne pourra être mis en Parc Fermé au-delà de cet horaire.

Vous devez impérativement vous présenter avec les supports de vos matériels de sécurité installés (Iritrack, Etrack, GPS, Sentinel, Tripy), les branchements effectués, l'Iritrack et le Sentinel directement connectés à la batterie.

Les motards pourront remplir leurs **malles** et déposer leurs **roues** (procédure identique à l'embarquement du Dakar 2009 – **Lieu de livraison : Hangar 122 – Terminal de l'Océan**).

Etat du véhicule :

- Vérifier vos pneumatiques
- Vérifier la fermeture de toutes les portes

« Motards, videz vos réservoirs »

« Assurances, Videz vos bouteilles de gaz et combustibles »

Limitation en hauteur :

Autos : 2.10 m
Camions : 4.00 m

Ne rien stocker sur les galeries

Objet personnel :

Ne laisser aucun objet dans le véhicule

Transport de marchandises :

- Soyez vigilant sur les fermetures de vos véhicules
- Respectez les règles de transport de marchandises (Tabac, Alcool, pas de marchandises prohibées)

La **récupération des véhicules en Argentine** (Port de DELTA DOCK dans la ville de ZARATE – idem Dakar 2009) se fera le **lundi 28 décembre 2009 et le mardi 29 décembre 2009**.

SAME PLACES, NEW ADVENTURE

ARGENTINA - CHILE

PROCEDURE A SUIVRE

Vous devez conduire votre véhicule au port du HAVRE. **Chaque véhicule doit être pris en charge au minimum par une personne, qui connaisse le véhicule.**

La présentation de la Convocation est **obligatoire**.

1 ► A l'entrée du Terminal Portuaire, vous devrez présenter les documents d'immatriculation du véhicule (carte grise) aux représentants d'ASO et de la Sécurité du Port. ASO vous remettra alors les documents à remplir et à remettre signés au **bungalow « formalités administratives »**.

2 ► **Installation des matériels de sécurité**

3 ► Une expertise de votre véhicule sera établie avec un expert et validée par un rapport contractuel.

4 ► Après avoir garé votre véhicule, vous remplirez **une note détaillant le mode d'emploi de démarrage** que vous remettrez au représentant ASO sur place.

5 ► Vous devrez passer aux bureaux suivants pour vérifier votre déclaration de matériel et faire les copies de votre carte grise.

- **Bungalow « Douane » : Remise de la liste de colisage de vos matériels**

- **Bungalow « Cartes Grises et Formalités administratives »**

6 ► Vous terminerez alors votre circuit en remettant les clefs, la notice de démarrage et le rapport d'expertise au bungalow « formalités administratives ».

Les véhicules seront stationnés dans un parc sécurisé et gardé par la gendarmerie du port et une équipe de sécurité privée jusqu'au départ du bateau.

ASO réalisera, pour le compte des concurrents, l'ensemble des formalités douanières au port du HAVRE et de BUENOS AIRES (DELTA DOCK)

L'embarquement des véhicules au HAVRE et le débarquement sur le port de DELTA DOCK sont réalisés par une équipe d'ASO.

RESPONSABILITE ET ASSURANCE

La responsabilité de ASO sera strictement limitée en application des règles de La Haye-Visby, qui stipulent notamment que les plafonds d'indemnisation sont de 666,67 DTS par véhicule et de 2 DTS par kg de poids brut des marchandises perdues ou endommagées, le plafond le plus favorable au demandeur étant applicable.

Il appartient en conséquence à chaque concurrent et/ou propriétaire et/ou gardien de l'un des véhicules transportés qui estimerait que cette limitation est insuffisante de souscrire à ses propres frais une garantie d'assurance complémentaire.

P.S. : un DTS (droit de tirage spécial) = 1,31 US dollar au 12/10/2009